

CONVENTION DE PARTENARIAT 2025-2026

Entre	
La FEDERATION de la MANCHE des CLUBS de RETRAITES, située Site Associatif de l'Aurore, Avenue des Sycomores, 50000 SAINT-Lô, représentée par Monsieur Patrick LECOMTE, Président, d'une part, Laëtitia LELIÈVRE 18, Place Saint-Michel 50600 ST HILAIRE DU HARCOUET Tél.: 02 33 79 17 33 Et	
Le partenaire de La FEDERATION de la MANCHE des CLUBS de RETRAITES s'engage à accor la remise ou l'avantage défini ci-dessous, lors de la présentation de la carte nominative.	der
La FEDERATION de la MANCHE des CLUBS de RETRAITES présentera cette offre à tous ses adhérents, par courrier, et sur le site internet.	
La présente convention est valable dès la date de sa signature et jusqu'au 31 décembre 20 ou renouvelée par tacite reconduction avec l'accord du partenaire : OU ou NON	026
Nature de l'avantage accordé au porteur de la carte nominative FEDERATION de la MANCHE des CLUBS de RETRAITES : REDUCTION : 10 10 hors prombion et jui, sur présentation de la carte nominative	
AST hilarie duliet 1e 23/05/2023.	
Pour La FEDERATION de la MANCHE Pour des CLUBS de RETRAITESHE DE C	
Signature : Mr Patrick LECOMTE, Présidents Signature :	
Modèle de carte d'agnérent : Site Associatif de l'Aurore Av. Des Sycomores 5,0000 SAINT-LÔ F.M.C.R. Armée Carbet du Ciab du signature d'adres de Coulte l'Aurore ou gardant de l'Aurore ou gard	